

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2025

INSTAURATION D’UN NOMBRE MINIMUM DE SOIGNANTS PAR PATIENT
HOSPITALISÉ - (N° 697)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 22

présenté par
Mme Vidal

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.